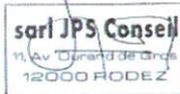


# Diagnostic de Performance Énergétique

Ce document n'a qu'une valeur informative.

Les résultats (chiffres et recommandations) n'ont donc aucune valeur juridique. La responsabilité de l'expert ne peut, en aucun cas, être engagée.

N°: D.11.302 Valable jusqu'au : 17 mai 2021 sauf modifications Type de bâtiment : maison de Maître Année de construction : avant 1949 Surface habitable chauffée : 515 m <sup>2</sup> Adresse : Aubignac - 12 340 BOZOULS	Date : 17 mai 2011 Diagnostiqueur : Mr Hubert Dubois Signature : 
--	--

## Propriétaire :

Nom : Mr RIGAL Philippe  
 Adresse : Aubignac - 12 340 BOZOULS

## Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :  
 Adresse :

## Consommations annuelles par énergie (obtenus par la méthode 3CL-DPE version V15c, prix moyens des énergies indexés au 1er juillet 2010)

	Consommations en énergie finale			Consommations en énergie primaire		Frais annuels d'énergie	
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub>			détail par usage en kWh <sub>ep</sub>			
<b>Chauffage</b>	127926	kWh <sub>ef</sub>	bois	155438	kWh <sub>ep</sub>	4486	€TTC
	27511	kWh <sub>ef</sub>	bois				
<b>Eau chaude sanitaire</b>	4199	kWh <sub>ef</sub>	électrique	10832	kWh <sub>ep</sub>	380	€TTC
	0	kWh <sub>ef</sub>	sans objet				
<b>Refroidissement</b>	0	kWh <sub>ef</sub>	électrique	0	kWh <sub>ep</sub>	0	€TTC
<b>Consommations d'énergie pour les usages ércensés</b>				166270	kWh <sub>ep</sub>	4866	€TTC

## Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

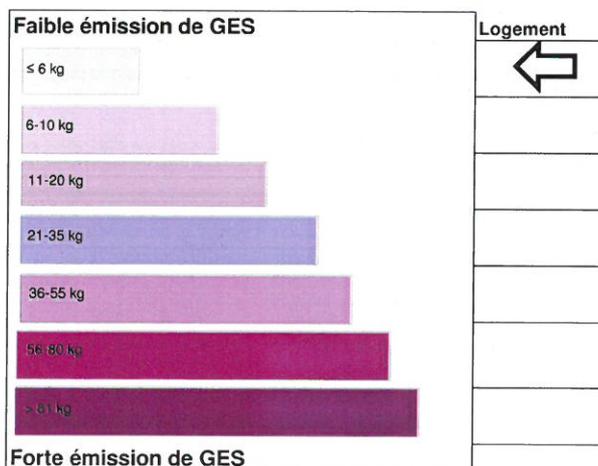
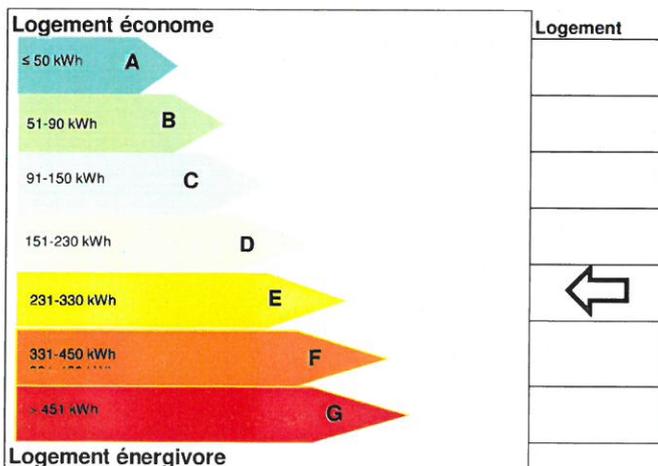
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : **323 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an**

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

## Estimation des émissions :

**4 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an**



## **Descriptif du logement et de ses équipements**

### **Logement**

Murs : pierre non isolé

Toiture : non isolé

Menuiserie : bois simple vitrage et bois double vitrage 4/12/4

Plancher bas : sur terre plein

### **Chauffage**

Système : chaudière à bois sciure

Émetteurs : radiateur

Inspection > 15 ans :

### **Eau chaude sanitaire**

Système : chauffe-eau électrique - 5 ans

## **Énergie renouvelables**

Quantité d'énergie d'origine renouvelable en kWh<sub>ep</sub> / m<sup>2</sup>.an :

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

### **Pourquoi un diagnostic :**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Consommation conventionnelle :**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez à la consommations conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### **Conditions standard :**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (température de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### **Constitution des étiquettes :**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### **Énergie finale et énergie primaire :**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, ...). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### **Usage recensés :**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celle nécessaire pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### **Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie :**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du ..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### **Énergie renouvelables :**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

## **Conseils pour un bon usage :**

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serres. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### **Chauffage :**

- Réglez et programmez : la régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8 °C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs, ...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire :**

- Arrêter le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés, ...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération :**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- aérer périodiquement le logement.

### **Confort d'été :**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

## **Autres usages**

### **Éclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques, ...) poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseur, magnétoscopes, ...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

### **Électroménager (cuisson, réfrigération, ...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++, ...)

## Recommandations d'amélioration énergétique :

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc. ) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc. ). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt	
						%
						%
						%
						%

### Légende

#### Coût approximatif d'investissement

€ : moins de 200€TTC  
 €€ : entre 200€ et 500€TTC  
 €€€ : entre 1000€ et 5000€ TTC  
 €€€€ : plus de 5000€TTC

#### Economies

 : moins de 100€TTC  
 : entre 100€ et 200€TTC  
 : entre 200€ et 300€  
 TTC 

#### Temps de retour / investissement

 : moins de 5ans  
 : entre 5 et 10ans  
 : entre 10et 15ans  
 : plus de 15ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)